Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 049-200054435-20251215-251215DELIB78V3-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU CCAS DE SÈVREMOINE
Séance du lundi 15 décembre 2025

SÈVREMOINE CCAS

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 16
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres consultatifs présents : 0
Date de la convocation : mercredi 10 décembre 2025

Délibération n° : 2025-078

Le lundi 15 décembre deux mille vingt-cinq, à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SÈVREMOINE s'est réuni, à St Macaire en Mauges, salle Arums, 23 place Henri Doizy, sous la Présidence de Claudine Gossart, Vice-Présidente du CCAS.

Membres présents (12) : Jean-François Bellocq, Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Claudine Gossart, Cécile Grelaud, Christine Hamard, Damien Mazé, Annie Naud, Marie-Paule Noiriel, Elisabeth Pouplard, Marie-Annick Renoul, Marie-Agnès Villeneuve.

Membres absents n'ayant pas donné de délégation de vote (2) : Aurélie Brunet, Henri Raulais.

Membre absent ayant donné une délégation de vote (2) :

Absent	Délégation de vote à
Didier Huchon	Claudine Gossart
Marianne Guinebretière	Marie-Annick Renoul

Membre consultatif présent (0) :
Membres consultatifs absents (3) : Eric Chouteau, Caroline Fonteneau, Florence Poupin

Secrétaire de séance : Christine Hamard

Subventions aux associations en lien avec les solidarités pour l'année 2026
Rapporteur : Claudine Gossart – Vice-Présidente du CCAS

EXPOSÉ DES MOTIFS

Depuis le 1er janvier 2023, l'ensemble des dépenses et recettes relatives aux solidarités a été complètement intégré dans le budget du CCAS. Dans ce cadre, l'attribution des subventions aux associations de solidarité relève désormais du Conseil d'administration du CCAS, dans une enveloppe contrainte de 15 000 €.

Les demandes de subvention sont listées dans le tableau ci-dessous. Il est proposé d'appliquer le barème précédemment établi afin d'apporter une réponse équitable aux demandes soit :

- Association humanitaire : 1500 € maximum sur présentation d'un projet
- Association d'aide ponctuelle aux habitants (ex : Ecoute et partage, Entraide, Vacances et familles…) : 1000 € maximum
- Les Restos du Cœur (distribution locale) : 0.20 €/repas (les locaux étant mis à disposition sans frais de charge de chauffage ni d'électricité ni d'entretien)

Associations	Montant proposé
Association Alfred Diban – Torfou	1100.00 €
Banque Humanitaire - Le Pallet	1100.00 €
Association Ecoute et partage - Saint Macaire	1000.00 €
Entraide Saint André/Saint Macaire	350.00 €
ESNS (Echange solidarité Nord Sud) - Saint Macaire	1100.00 €
France Victimes 49	500.00 €
Nafida	700.00 €
Les Restaurants du Cœur - local	7242.60 €

Secours Catholique	750.00 €
Secours Populaire	200.00 €
Solidarité femmes 49	[illegible]
TOTAL	**14 692.60 €**

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 049-200054435-20251215-251215DELIB78V3-DE

DÉLIBÉRATION

VU le Code de l'Action Sociale et notamment les articles L123-4 et suivants,
VU le Code général des Collectivités territoriales notamment les articles L. 1612-1 à L. 1612-20,
CONSIDERANT le barème établi afin d'apporter une réponse équitable aux demandes,
CONSIDERANT l'examen des dossiers de demande,

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement des subventions aux associations de solidarité pour un montant total de 14 692.60 €.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la présente.

Copie certifiée conforme au registre dûment signé.

Claudine Gossart
Vice-Présidente du CCAS de SÈVREMOINE

Signé électroniquement par :
Claudine Gossart
Date de signature : 17/12/2025
Qualité : CCAS de Sèvremoine - Vice-Présidente